



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

- **Date de CONVOCATION** : 30 MARS 2021
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11

Présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, RESSES Patricia, SOULAYRES Mathieu.

Absents : COUDERC Véronique, SERIS Daniel.

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL.

- ❖ Approbation du procès-verbal du 10.02.2021

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

1° délibération

Objet : Attribution des Subventions 2021 versées aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les demandes des associations pour l'année 2021,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **OCTROIE** selon le tableau ci-dessous aux associations des subventions pour l'année 2021 concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la commune.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif de 2021.

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les élus membres des associations n'ont pas participé au vote pour l'association

ASSOCIATIONS	VOTE 2021
COMITE DES FETES	2 500
AMICALE DONNEURS de SANG	100
LA GABARE de PARNAC	300
LA SOUCHE de PARNAC	1 500
SOCIETE DE CHASSE PARNAC	400
POMPIERS de LUZECH	200
LA CHAMBRE DES METIERS/APPRENTIS	80
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES	50
REFUGE CANIN LOTOIS	500
UNION SPORTIVE RUGBY LUZECH	300
RESTAURANTS DU COEUR	300
100 GAMELLES	500
SUBVENTIONS DIVERSES	370
LA COUR DE RÉCRÉ DE PARNAC	700
LE BILBOQUET	200
TOTAL	8 000

2^{ème} délibération

Objet : Approbation des comptes de gestion 2020 commune et service de l'eau

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé

par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3ème délibération

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
BUDGET - COMMUNE DE PARNAC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	97 071.12
Résultat d'investissement antérieur reporté (1)	113 235.57

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) (2)	- 27 732.22
Solde d'exécution cumulé = (1) + (2)	85 703.35

RESTES A REALISER AU 31/12/2019

Dépenses d'investissements D	0
Recettes d'investissement R	48 536.24
Soit un total de	+ 48 536.24

- **Pas de besoin de financement en investissement**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	37 964.90
Résultat antérieur	97 071.12
<u>Total à affecter</u>	135 036.02

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

***Compte 1068 en investissement**

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

*report à nouveau en fonctionnement ligne 002 au BP 2020 **135 036.02**

4^{ème} délibération

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020
BUDGET- SERVICE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Considérant les éléments suivants,

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	10 655.70
Résultat d'investissement antérieur reporté (1)	141 373.30

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) (2)	- 89 666.16
Solde d'exécution cumulé = (1) + (2)	51 707.04

RESTES A REALISER AU 31/12/2020

Dépenses d'investissements D	0
Recettes d'investissement R	0
Soit un total de	Néant

➤ **Pas de besoin de financement en investissement**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	3 059.75
Résultat antérieur	10 655.70

Total à affecter **13 715.45**

➤ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

***Compte 1068 en investissement**

report à nouveau en fonctionnement ligne 002 au BP 2021 **13 715.45*

5^{ème} délibération

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

Objet : Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 1.,2321-2 28⁰ du CGCT,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable permet et autorise la neutralisation de cet amortissement, Considérant que la procédure de neutralisation s'opère comme suit :

1) Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement **sur 1 année**

- Dépenses de fonctionnement au compte 681 chapitre 042
- Recettes d'investissement au compte 28041582 chapitre 040 ;

2) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

- Dépenses d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 040,

- Recettes de fonctionnement au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 042.

Lorsque qu'une subvention d'équipement est totalement amortie, elle est sortie du bilan.

Le comptable créditera le compte 2041582 par le débit du compte 28041582 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 32 159.87 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide
- D'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 1 an pour la somme de 32 159,87 €
- De neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour la somme de 32 159,87 €.

6ème délibération

Taux d'imposition de la taxe foncière non bâti 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2021 soit :

- Taux de la taxe foncière non bâti : 101.23 %

7^{ème} délibération

Taux d'imposition de la taxe foncière bâti 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2021 soit :

- Taux de la taxe foncière bâti : 15.73 %

8^{ème} délibération

Vote des Budgets Primitifs 2021 de la commune et du service de l'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 pour la commune :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **415 639.89 €**
- Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à **375 886.48 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le budget primitif de la commune de PARNAC.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 pour le service de l'eau :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **101 217.45 €.**
- Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à **98 724.59 €.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le budget primitif du service de l'eau de PARNAC.

Mme GASTAL Gwladys,
1^{ère} adjointe,
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,
Maire,

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 7 avril 2021

Marc GASTAL,

Gwladys GASTAL,

Philippe BOMPA,

Anne-Marie LEYMARIE,

Philippe RIGAL,

Philippe FREZABEU,

Alain DELCROS,

Patricia RESSES,

Mathieu SOULAYRES,

Véronique COUDERC,
(Absente)

Daniel SERIS,
(Absent)